



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	14
Présents	10
Votants	13

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 14 décembre,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2023/30 -

Date de la convocation municipale : 6 décembre 2023

OBJET :

**Décision Modificative
n° 2023-03 portant sur
prévisions budgétaires 2023**

Présents :

Mmes Régine FARLIN – Sophie KERNEN – Véronique LE FUR - MM. Olivier BEDUS – André BERTERO – Alain BROUSSE – Christian DENANS – Stephan LUCIBELLO – Thierry MOPIN – Jean de PALEVILLE –

Absents excusés :

Mme Virginie BOCCA donne pouvoir à Mme Sophie KERNEN
Mme Mélanie GALVEZ donne pouvoir à M. Christian DENANS
Mme Natacha GRISONI donne pouvoir à M. Alain BROUSSE

Absents non excusés : M. Alain GRANDGIRARD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter des modifications aux prévisions budgétaires 2023.

En section Dépenses d'Investissement, dans le cadre du versement d'une subvention de 5 330 € au profit du futur Centre Hospitalier du Pays Salonais, il est proposé d'abonder au regard de la nomenclature M57 abrégée des communes de moins de 3 500 habitants, l'article 204182 comme suit :

Chapitre	Article	Montant	Montant	Solde au BP 2023
204 – Subventions d'équipement versées	204182 – Bâtiments et Installations (organismes publics divers)		+5 330,00 €	5 330,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	20422 – Bâtiments et Installations (personnes de droit privé)	-5 330,00 €		14 670,00 €
TOTAUX		-5 330,00 €	+5 330,00 €	

Conformément à la réglementation faisant obligation à la commune d'amortir les subventions d'investissement versées au profit de tiers, il est rappelé que celle-ci fera l'objet d'un amortissement sur deux ans, conformément à la délibération 2023/13 prise le 6 juin 2023.

Par ailleurs, en section Dépenses de Fonctionnement, suite à la notification d'un montant à régler de 2 535 euros émanant de la Préfecture des B.D.R. en date du 3 novembre 2023, il est proposé d'inscrire la somme de 300 Euros à l'article 7392221 comme suit :

Chapitre	Article	Montant	Montant	Solde au BP 2023
014 – Atténuation de produits	7392221 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		+300,00 €	2 550,00 €
011 – Charges à caractère général	611 – Contrats de prestations de services	-300,00 €		28 500,00 €
TOTAUX		-300,00 €	+300,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte la décision modificative n° 3, portant sur les prévisions budgétaires 2023 précitées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de Séance

Mme Sophie KERNEN

Le Maire d'AURONS,

André BERTERO

- *Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.*